

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

ARRETE DU **14 OCT. 2008**

Bureau de la Protection  
de la Nature et de  
l'Environnement

---

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
« ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES »  
ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

**VU** le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 février 2006 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés » et les arrêtés préfectoraux modificatifs du 8 septembre 2006 et du 20 septembre 2007,

**VU** les délibérations et désignations des organismes et collectivités consultés pour participer à la CLE,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre en compte les nouvelles dispositions introduites par le décret 2007-1213 du 10 août 2007 modifiant le code de l'environnement et notamment la composition des commissions locales de l'eau,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 8 février 2006 portant constitution de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés » est modifié comme suit :

.../...

**1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

STRUCTURES	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Conseil Régional d'Aquitaine	M. Jean-Jacques CORSAN	M. Bernard BOURNAZEAU
Conseil Régional de Poitou-Charentes	M. François PATSOURIS	Mme Régine JOLY
Conseil Général de la Gironde	M. Yves LECAUDEY M. Max JEAN-JEAN	
Conseil Général de Charente-Maritime	M. Michel SERVIT M. Bernard LOUIS-JOSEPH	
Communauté Urbaine de Bordeaux	M. Jean-Pierre TURON	
Syndicat Mixte du Pays Médoc	M. Guy GUINARD	
Syndicat Mixte du Pays Haute-Gironde	M. Jean-Pierre DOMENS	
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	M. Bernard GIRAUD	
Communauté de Communes du Pays de la Haute-Saintonge	M. Jean-Marie BOIREAU	
SMIDDEST	M. Philippe PLISSON M. Jacky QUESSON	
EPIDOR	M. Guy MARTY	
SMEAG	M. Philippe DORTHE	M. Guy SAINT-MARTIN
Syndicats de Protection contre les inondations	M. Gérard LAGOFUN	
Syndicats d'Aménagement hydraulique de Bassin versant de la Gironde	M. Bernard CRUSE	
Association des Maires de la Gironde	Mme Muriel PARCELIER Adjointe au Maire de Bordeaux	
	M. Yves DUBEDAT, Conseiller Municipal de Soulac-sur-Mer	M. Gérard ROI, Maire de Saint-Seurin-de-Cadourne
	M. Jean-Luc PERIER, Adjoint au Maire de Saint-Ciers-sur-Gironde	
	M. Laurent RICCI Maire de Saint-André-de-Cubzac	
	M. Claude GANELON Maire d'Arcins	Mme Jacqueline DOTTAIN Maire de Margaux
	M. Serge BLANCHARD Conseiller Municipal du Verdon-sur-Mer	
	M. Jean DORNIAS Adjoint au Maire de Bassens	M. Richard VERT Adjoint au Maire de Braud et Saint-Louis
	M. René OSTINS Adjoint au Maire de Pauillac	Mme Béatrice de FRANCOIS Maire de Parempuyre
	M. Claude SENENT Adjoint au Maire de Lormont	
M. Maurice PIERRE Maire d'Ambès	M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE Conseiller Municipal de Bègles	

STRUCTURES	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Association des Maires de la Charente-Maritime	M. Pierre BOSSIS, Maire de Saint-Martial de Mirambeau	M. René MENARD, Maire de Chepniers
	M. Jean-Claude DURANDET Maire de Sainte Ramée	
	M. Pierre ROZE, Maire de Salignac-de-Mirambeau	
	M. Gérard MARTIN Maire d'Epargnes	M. James LAVERGNE Maire de Floirac
	M. Jacques GERVREAU conseiller municipal de Saint-Romain-sur-Gironde	
	M. Jean-Pierre ROUX Maire de Médis	M. Robert JONO Maire de Les Mathes

**2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

STRUCTURES	Représentants titulaires
Associations Syndicales Autorisées de gestion des marais de Gironde	M. Alain DAILLEDOUZE ASA marais de Reysson
Association de consommateurs	M. Serge LOPEZ Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

**3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Le chef du service de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Gironde en remplacement du chef de Brigade du Conseil Supérieur de la Pêche de la Gironde,
- Le chef du service de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Charente-Maritime en remplacement du chef de Brigade du Conseil Supérieur de la Pêche de la Charente-Maritime,

**ARTICLE 2 :** Le reste sans changement.

**ARTICLE 3 :** En cas d'empêchement les membres titulaires pourront donner mandat à leur suppléant. Lorsqu'ils n'ont pas de suppléant, les titulaires pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

**ARTICLE 4 :** Publication et exécution :

La liste des membres de la commission locale de l'eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures concernées et mis en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Gironde et de la Charente-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés".

Fait à Bordeaux, le **14 OCT. 2008**

LE PREFET,

  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Bernard GONZALEZ**